

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

1. Contexte général

1.1. Toute prestation fait l'objet, au préalable, d'une visite des lieux (Mission) afin d'estimer l'étendue, la durée et le type de tâches à effectuer ainsi que l'outillage et les fournitures adéquats. 1.2 Conformément à l'évaluation, lorsque la réalisation de la tâche nécessite outillage ou fournitures de la part de Homme2mains, les heures consacrées à l'achat de ces derniers seront calculées dans le décompte final et comptabilisées au départ du stock sis rue de Trazegnies, 69G à 6230 Pont-à-Celles. 1.3 Réalisation de la tâche et mise au planning. 1.4 Une fois l'évaluation validée par le client, Homme2mains planifie la tâche en fonction du degré d'urgence du client, du planning et des disponibilités des salariés. 1.5. Si l'évaluation n'est pas validée par le client, son montant de 35€ est dû. 1.6 En cas d'imprévu ou de modification, Homme2mains prévoit une obligation de report en fonction du planning et des disponibilités des salariés. • Avant la date prévue, un report de date est prévu sans dédommagement • Le jour de la prestation, si les 2 parties trouvent un arrangement au niveau du report, un dédommagement d'1h calculé au tarif de la formule en vigueur est dû. • Le jour de la prestation, si les deux parties ne trouvent pas d'arrangement au niveau du report de date, un montant équivalent à 50% du total de l'évaluation est dû.

2. Matériel pour la bonne exécution des tâches : une série d'outillage et de fournitures sont nécessaires.

2.1. Outillage et fournitures mis à disposition par le client : l'eau et l'électricité sont toujours mises gratuitement à disposition du prestataire de Homme2mains. En aucun cas, Homme2mains ne peut être tenu pour responsable des dommages physiques et matériels qui seraient dus à la mauvaise configuration des lieux, à la qualité des matériaux utilisés ou à l'état des appareils et produits mis à la disposition de Homme2mains. 2.2. Outillage et fournitures mis à disposition par Homme2mains : les outils et fournitures fournis par Homme2mains feront l'objet d'une facture, établie sur base des tarifs de vente et de location (disponibles sur simple demande). 2.3. Homme2mains s'engage à respecter, dès le début et jusqu'à la fin du contrat, les modalités définies avec le client. A cet effet, Homme2mains s'engage à ne pas faire reproduire le jeu de clés remis par le client sans l'autorisation écrite de ce dernier. A la fin du contrat, le nombre exact de jeux de clés sera remis au client. En aucun cas, Homme2mains n'interviendra dans les questions de litige, dommage ou frais occasionnés par le remplacement de serrures.

3. Facturation et mode de paiement

3.1. Les factures sont clôturées dès les prestations réalisées. 3.2. Le client s'engage à payer le solde, dans les 8 jours de la date d'envoi de la facture, sur le compte bancaire Belfius IBAN BE02 0689 0073 3640 de Homme2mains. 3.3. En cas de non-paiement de la facture à la date d'échéance, de plein droit et sans mise en demeure préalable, elle sera majorée d'un intérêt de 12%/an.

4. Pour les abonnés, la facture d'abonnement est annuelle, les prestations sont, elles, facturées mensuellement. Le non-paiement d'une facture à son échéance autorise Homme2mains à suspendre ses prestations.

5. L'objectif de Homme2mains est de fournir une prestation de qualité mais sans obligation de résultat. 5.1 Le client s'assurera que le prestataire peut travailler dans de bonnes conditions climatiques, de sécurité et d'hygiène.

6. Limitation de responsabilité et assurances

6.1. Homme2mains dispose d'une RC qui couvre les risques et dommages occasionnés par le prestataire. En tout état de cause, Homme2mains limite sa responsabilité au plafond d'intervention de sa police d'assurance et ce, sous réserve de confirmation de sa compagnie d'assurance. En cas de sinistre, une franchise de 350 € sera d'application.

7. Résiliation pour les formules « Abonnement » et « Abonnement + »

7.1. Le client pourra mettre fin unilatéralement au contrat, sans respect du délai de préavis d'un mois, dans le cas d'une faute grave dans le chef du prestataire. S'il y a faute grave dans le chef du prestataire, le client doit informer Homme2mains par écrit dans les 24h. 7.2. Le client peut décider de résilier son contrat d'abonnement, moyennant un délai de préavis de 1 mois. 7.3. Homme2mains pourra, sans préjudice d'une action en responsabilité, sans préavis, ni indemnité, résilier unilatéralement la convention signée par le biais du bon de commande, pour les raisons suivantes: • non-respect des délais de paiements • non-respect des obligations incombant au client et ce, en vertu de l'article 5 • demande de prestations réglementées pour lesquelles Homme2mains n'a pas les autorisations nécessaires.

8. Litige

Les parties s'engagent, préalablement à toute action en justice, à mettre tout en œuvre pour régler le litige à l'amiable. Dans le cas d'une action en justice, les tribunaux de Charleroi sont seuls compétents.